Annexe 4 - PROCURATION ANNUELLE - Enseignement secondaire

IMPORTANT : aucune rature ni mention complémentaire ne doivent être poltées sur la procuration

E4-1-1:	DD C CVID 4 TVCVV 4 V D W TEV 4 E
Etablissement (1):	PROCURATION ANNUELLE
LEAP FONTLONGUE Lycée d'Enseignement Agricole privé Bd Théodore Aubanel 13148 MIRAMAS Cedex Tél. 04 90 58 18 46	Enseignement secondaire
	Paiement des bourses sur critères sociaux
	Année scolaire 2024 -2025
	Annee scolair e 2024 -2025
Je soussigné(e) (nom & prénom du responsable légal ou	
élève majeur)	
Agissant en qualité de (père, mère, tuteur)	
Domicilié(e) à	
Donne procuration à M. (nom & prénom du président de l'association de gestion de l'établissement)	SAVORNIN Louis-Marie
Président de l'établissement susmentionné.	
A l'effet de:	
- Percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur	NOM & PRÉNOM de l'élève boursier :
compétent pour l'année scolaire 2024-2025, de la bourse	
nationale sur critères sociaux, attribuée à l'élève mentionné	
ci-contre.	
- D'en donner valable décharge au comptable public et de verser au compte de l'établissement les sommes dues au titre	Élève scolarisé en classe de :
de la scolarité de l'élève mentionné ci-contre.	Eleve sectatise on classe de .
Le solde éventuel sera mis à ma disposition pour	
reversement selon le mode suivant :	
La présente procuration peut être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire, ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédent celui pour lequel la résiliation est demandée.	
	A le
A MIRAMAS le 01/08/2024	Α
Signature du représentant légal de l'établissement	Signature du responsable légal ou élève
précédée de la mention	majeur Précédée de la mention
"Bon pour Acceptation"	« Bon pour pouvoir »